



## **Réponse du Conseil communal à l'interpellation n°16-613 du groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts**

(Du 21 décembre 2016)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 18 octobre 2016, le Groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts, a déposé une interpellation 16-613 intitulée « **Jardin d'enfants désaffecté à La Coudre : quels projets pour le futur ?** » dont le contenu est le suivant :

« Voilà plus de 10 ans que le bâtiment de l'ancien jardin d'enfants de La Coudre, Dîme 45, propriété de la Ville, est désaffecté et laissé à l'abandon. Seule la place de jeu qui le jouxte est entretenue pour les enfants du quartier.

Le groupe PLR s'en était déjà inquiété en décembre 2010, dans le cadre des discussions sur le budget 2011. Le directeur de l'Urbanisme lui avait alors répondu comme suit :

*« Au sujet du bâtiment de l'ancienne école enfantine de La Coudre, rue de la Dîme 45, ce bâtiment est actuellement inoccupé. Il a abrité une école enfantine jusqu'en 2004 et, par la suite, il a été loué à l'école de musique, jusqu'en 2006. Force est de constater que ce bâtiment se trouve dans un état de vétusté avancé. Il est bon de rappeler que cet immeuble a été conçu initialement comme une construction provisoire et que sa durée ne peut pas s'inscrire dans un long terme. Compte tenu de*

*ces éléments, nous sommes en train de préparer la démolition de ce bâtiment pour 2011. »*

*Aujourd'hui, cinq ans après cette réponse, force est de constater que rien n'a été fait. Sans vouloir faire polémique, il semble que l'on a connu meilleure gestion du patrimoine immobilier. Qu'a-t-il été fait durant tout ce temps ?*

*Le terrain sur lequel est construit ce bâtiment est pourtant relativement bien situé et pourrait certainement recevoir une meilleure affectation qu'actuellement. Il serait par exemple apte à accueillir une crèche communale, le quartier de La Coudre étant l'un des seuls quartiers de la ville n'en disposant pas, ou également une crèche privée. Il est en effet parvenu à nos oreilles qu'un privé cherchait des locaux pour ouvrir une crèche à La Coudre. Nombre d'autres projets de réaffectation pourraient également être envisagés à cet endroit.*

*Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :*

- Où en est le Conseil communal dans ses préparatifs de démolition du bâtiment évoqués en 2010 ?*
- Pourquoi rien n'a-t-il été entrepris depuis lors ?*
- Quels sont les projets du Conseil communal en lien avec ce bâtiment et/ou ce terrain ?*
- Est-il envisageable de reconstruire un nouveau bâtiment et de l'affecter à l'accueil de la petite enfance ?*
- Le Conseil communal est-il informé qu'un privé chercherait des locaux pour un projet d'ouverture de crèche privée à La Coudre ? Quel soutien lui apporte-t-il ou envisage-t-il de lui apporter dans son projet ? »*

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

## 1. Préambule

Deux projets d'envergure ont été réalisés entre 2012 et 2016, pilotés par la Direction de l'Education avec l'appui du Service des bâtiments et du logement, dans le quartier de La Coudre ; il s'agit de l'agrandissement et de l'assainissement du Collège du Crêt-du-Chêne ainsi que de l'achat et de l'assainissement du bâtiment annexe au Collège, sis rue du Crêt-du-Chêne 6a.

Ces deux projets ont permis de répondre aux nouveaux besoins scolaires du quartier, par la création de salles de classe supplémentaires, ainsi qu'aux besoins d'accueil parascolaire par la création de 15 places.

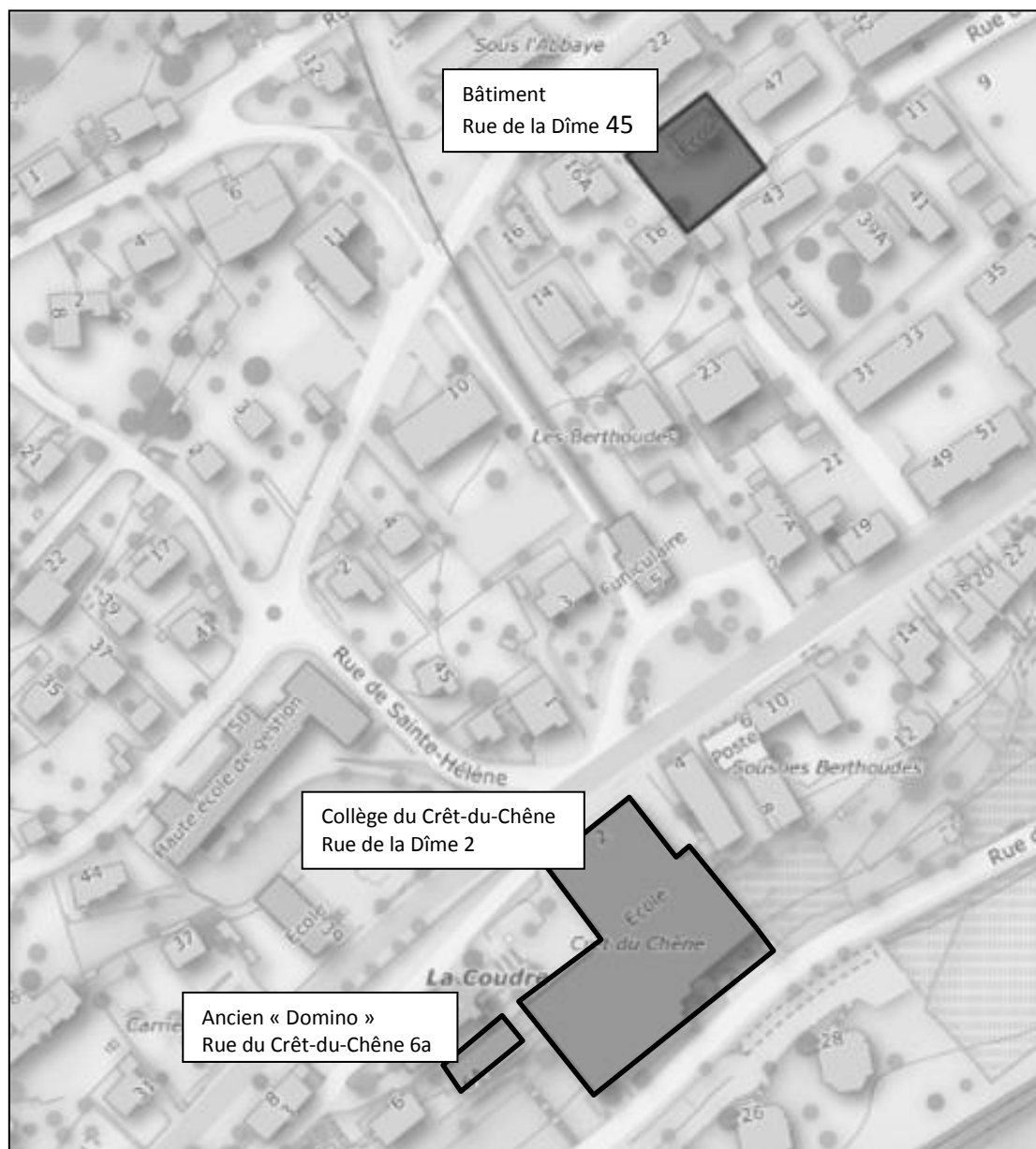


Figure 1 : Plan extrait du SITN – Quartier de la Coudre

Afin de comprendre la position et la stratégie de la Ville par rapport au bâtiment situé rue de la Dîme 45, il est nécessaire de donner plus de détails sur les travaux et sur l'évolution des réflexions concernant l'accueil extrascolaire qui ont eu lieu lors de la réalisation des projets.

## **2. Collège du Crêt-du-Chêne et structure d'accueil « Domino »**

Un crédit de CHF 12'200'000 a été voté en janvier 2012<sup>1</sup> afin de réaliser l'assainissement complet (y compris les installations sportives) de la partie sud du collège du Crêt-du-Chêne ainsi qu'un agrandissement permettant de créer deux salles de classe supplémentaires. Ce besoin avait été identifié lors de l'analyse effectuée par les écoles en 2010, sur l'évolution démographique du quartier.

En parallèle, la question des besoins en accueil parascolaire a également été étudiée. La structure « Domino » gérée par la Ville disposait de 40 places situées dans un bâtiment proche du collège mais appartenant à l'EREN. Ainsi en janvier 2014, un crédit pour l'acquisition et l'assainissement de ce bâtiment a été adopté<sup>2</sup>, ce projet ne permettait pas d'obtenir de places supplémentaires (besoins estimés à 55 places) mais assurait la stabilité de la situation.

Afin de permettre la réalisation des travaux dans le bâtiment, la structure parascolaire a été provisoirement déplacée dans les locaux neufs du collège du Crêt-du-Chêne dès août 2014. Cette solution, qui était initialement remise en question par le personnel pédagogique s'est finalement présentée comme étant optimale. En effet, non seulement les volumes à disposition permettent d'augmenter la capacité de 15 places, mais la disposition des espaces et la possibilité d'utiliser la terrasse améliorent le confort des utilisateurs et des employés.

Ainsi, avec la collaboration de l'éorén, il a été possible de garder l'accueil parascolaire dans le bâtiment du collège du Crêt-du-Chêne et d'installer deux salles d'école dans le bâtiment annexe.

---

<sup>1</sup> Rapport n° 12-001 du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la rénovation, la transformation et l'assainissement énergétique du collège du Crêt-du-Chêne (Du 11.01.2012).

<sup>2</sup> Rapport n° 13-002 du Conseil communal au Conseil général concernant l'accueil extrafamilial des enfants et la demande de crédit pour l'acquisition et la transformation du « Domino » (Du 20 novembre 2013).

### **3. Bâtiment rue de la Dîme 45 : état de situation**

Comme déjà mentionné en 2010, l'état de vétusté avancé du bâtiment ne permet pas d'en envisager l'assainissement, de ce fait il a été décidé de procéder à une déconstruction. Un diagnostic des polluants a été réalisé, de l'amiante a été détectée.

Une étude de faisabilité réalisée par le Service des bâtiments et du logement explique que la parcelle est située sur une zone d'affectation d'habitation à moyenne densité, il est cependant mis en évidence que le fait qu'une servitude restrictive au droit de superficie, en faveur des propriétaires voisins, réduit le potentiel constructible de 50% par rapport à ce qui est permis par le règlement.

Lors des réflexions menées sur la structure d'accueil du « Domino », la possibilité d'une construction neuve rue de la Dîme 45 a été étudiée mais elle a été abandonnée. En effet le potentiel constructible ne permettait pas d'obtenir les volumes nécessaires à l'augmentation des places d'accueil et l'emplacement est problématique (traversée de la rue de la Dîme pour atteindre le collège). Cependant, dans l'attente d'une décision définitive sur le projet du Domino, il a été décidé de conserver le bâtiment en place.

Lors de sa séance du 14 septembre 2016 notre Conseil a accordé CHF 100'000 sur les crédits cadres annuels afin de procéder à la dépollution du site, le coût du désamiantage se monte à environ CHF 25'000, et à la démolition du bâtiment situé à la rue de la Dîme 45. Une demande de permis de déconstruction a été déposée, l'enquête publique s'est terminée le 21 novembre 2016 et le permis a été délivré le 12 décembre 2016. Les travaux de déconstruction sont planifiés pour la période de janvier à février 2017.

Le crédit prévoit également le démantèlement de la place de jeux adjacente au bâtiment. En effet, selon l'appréciation du service des Parcs et Promenade, cette place ne remplit plus les critères de sécurité exigés par les normes en vigueur.

Une fois ces opérations terminées, le quartier pourra bénéficier d'un espace vert végétalisé<sup>3</sup> muni de bancs.

---

<sup>3</sup> Engazonnement ou plantation type prairie

Plus généralement, une réflexion sur l'aménagement de la place de La Coudre et de son périmètre élargi sera menée en 2017-2018. L'objectif du processus, auquel seront associés les habitants concernés, est d'avoir une vision cohérente et adaptée aux besoins du quartier dans les domaines des espaces publics, de la mobilité et du stationnement. Un crédit sera également sollicité auprès de votre Autorité pour réhabiliter et valoriser la place de La Coudre. Lors de l'étude, le nombre et de la localisation des places de jeux sera également précisé.

#### **4. Besoins en place d'accueil pré-scolaire**

Dans le rapport d'information n° 15-021 de notre Conseil au Conseil général concernant l'Accueil extrafamilial des enfants, le plan de développement validé précise le nombre et le types de places à créer pouvant être subventionnées au sens de la LAE 2 d'ici à 2020. Il ne prévoit pas l'ouverture d'une crèche supplémentaire ces prochaines années. Le taux de couverture est atteint, toutes les demandes correspondant aux critères peuvent être prises en compte. Il reste encore une problématique, celle de l'attente pour les bébés. Ce problème devra être résolu avec la nouvelle crèche qui s'ouvrira dans les hauts de Serrières.

En ce qui concerne l'accueil parascolaire, le nombre de places supplémentaires créées dans la structure « Domino » est actuellement suffisant.

Un prochain plan d'équipement de la Ville et plus particulièrement de son dispositif d'accueil sera proposé en 2020.

#### **5. Conclusion**

Dans le contexte actuel, les conditions au niveau de l'accueil extrascolaire sont remplies, il est nécessaire d'envisager à court terme des investissements supplémentaires. Cependant, dans une optique de stratégie à long terme, il faut se réserver des emplacements où développer des activités extrascolaires propres à la Ville ou en partenariat.

Par sa localisation, le terrain situé à la rue de la Dime 45 pourrait être propice à une affectation du type accueil extrascolaire. Son avenir sera donc étroitement lié à l'évolution démographique du quartier qui doit

évidemment cadrer dans le plan de développement de l'accueil extrascolaire établi pour l'ensemble de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n° 16-613.

Neuchâtel, le 21 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol